



MUNICIPALITE D'OLLON

AU CONSEIL COMMUNAL
DE ET A
1867 OLLON

PREAVIS MUNICIPAL n° 2009 / 17

Et si une fois, on parlait d'art ...



Loups d'Olivier Estoppey

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En s'inspirant de « La Venoge » de Gilles, on pourrait louer la beauté de notre commune, ses animaux, ses paysages, ses lacs et montagnes, ses cultures puis s'entendre questionné sur ses œuvres d'art. La réponse ne pourrait être que lacunaire ... contrairement au fleuve du poème.

Par le biais du présent préavis, nous vous soumettons donc, pour étude et décision, une demande de crédit permettant d'acquérir deux œuvres d'art et de donner ainsi des signes tant de reconnaissance que de soutien à deux artistes de la commune eu égard à la renommée dont ils font bénéficier Ollon.

Argumentation

Le soutien des artistes de la commune et de la culture est l'un des objectifs visés par le programme de législature 2006-2011 de la Municipalité. Plusieurs actions ont déjà été menées dans ce sens par le biais du Mérite Boyard qui a été attribué au pianiste Thierry Lang et en saisissant des opportunités d'achat de peintures réalisées par Mme Hubertine Heijermans et M. François Birbaum.

La Municipalité souhaite aujourd'hui poursuivre dans cette voie de manière plus démonstrative et après de nombreuses réflexions et discussions, elle vous propose les deux projets suivants :

1. « Grand dialogue »

Le premier projet consiste à placer au centre du giratoire du Bruet la sculpture d'André Raboud nommée « Grand dialogue ».



Maquette de l'œuvre

André Raboud¹ est né en 1949 à Strasbourg. Après s'être intéressé à la peinture, il s'est adonné à la sculpture dès 1969. Il travaille le bronze, le fer et la pierre en taille directe. Ses œuvres portent successivement les empreintes de ses voyages en Crète, en Amérique centrale, en Inde et au Japon. Le sacré, le corps, le passage ou la souffrance sont, avec leur charge symbolique, des thèmes qui habitent profondément son œuvre. En 1979, il organise avec des amis l'exposition de sculpture en plein air qui est à l'origine de la triennale Bex & Arts. Il vit et travaille à St Triphon.

« Grand dialogue » est une sculpture en granit d'Afrique. Elle mesure 2.50 m de hauteur, 1.70 m de largeur et 70 cm d'épaisseur. Son emplacement en plaine, à l'une des entrées sur le territoire communal, les dégagements visuels qui lui sont ainsi offerts, sont à même de permettre à l'œuvre de révéler sa force monumentale et son expression plastique. Cet endroit est également parfaitement perçu par l'artiste lui-même, élément important si l'on considère les liens fusionnels qui unissent un artiste à ses créations.

¹ D'après le catalogue de Bex & Arts 2008

Cet emplacement, au centre du giratoire du Bruet a nécessité une demande au Département des infrastructures de l'Etat de Vaud, considérant qu'il sera éclairé la nuit. Ledit département a donné son aval pour autant que l'éclairage ne soit pas une source d'éblouissement pour les usagers de la route et qu'il ne crée pas de transition brutale entre ombre et lumière à l'approche du giratoire.



Photomontage du giratoire

Financièrement parlant, l'affaire se présente comme suit, en fonction d'un devis établi par M. Raboud :

Coûts du granit	Fr. 34'730.--
Coûts du socle	Fr. 8'100.--
Transport, douanes, taxes	Fr. 5'770.--
Création, manutention, pose de la sculpture	Fr. 98'400.--
Coûts d'éclairage du giratoire (selon devis rentré), pose comprise	Fr. 25'000.--
Total	<u>Fr. 172'000.--</u>

2. « Meute de loups »

Le second consiste à placer une petite meute de trois loups du sculpteur Olivier Estoppey dans un emplacement qui permette à cette œuvre de révéler la force expressive qu'elle dégage. Dans le même esprit que le « Grand dialogue », les trois loups sont appelés à marquer l'axe d'entrée supérieur dans la Commune, sur la route du Col de la Croix.

Olivier Estoppey² est né en 1951 à Lucens. Jusqu'en 1977, il suit des cours à l'Ecole cantonale des beaux-arts de Lausanne auprès du sculpteur Hansjörn Gisiger. Professeur assistant de dessin au département d'architecture de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne de 1983 à 1987, il y devient chargé de cours à la chaire d'expression visuelle de 1993 à 2002. Le dessin est à la base de toutes ses œuvres. Ses sculptures, principalement en béton, reflètent sa recherche sur l'expressivité dans la figuration, marquée par les rêves et les légendes. En 2002, il a obtenu le prix du public de Bex & Arts. Il vit et travaille à Ollon

La création des loups est particulièrement intéressante puisqu'à partir de modelage en terre, puis d'un moulage en plâtre comme négatif, chaque modèle original et unique est coulé en béton avec du ciment Lafarge noir, autour d'une armature soudée.

² D'après le catalogue de Bex & Arts 2008

La mise en scène des loups et leur emplacement le long de la route du Col de la Croix ont fait l'objet d'une longue réflexion avec l'artiste. Pour ce dernier, ceux-ci sont essentiels pour accrocher le regard des spectateurs et leur permettre de saisir toute la force et le mouvement que la sculpture dégage si elle se trouve dans un environnement adéquat. Finalement c'est le Col de la Croix lui-même qui a été retenu. Les loups seront placés sur une plaque de fixation, à la queue leu-leu sur une crête qui surplombe le parking, de manière à ce que la sculpture se découpe sur l'horizon.



Dessin de l'artiste

Financièrement parlant, l'affaire se présente comme suit, en fonction d'un devis établi par M. Estoppey :

Création de trois loups (Fr. 18'000.- pièce)	Fr. 54'000.--
Plaque de base, fixation par les pattes	Fr. 3'000.--
Installation, scellement	Fr. 10'000.--
Transport et mise en place	Fr. 3'000.--
Total	<u>Fr. 70'000.--</u>

Récapitulation

En fonction des éléments qui précèdent, la récapitulation des coûts de ce préavis se présente comme suit :

Création d'André Raboud au Bruet	Fr. 172'000.--
Création d'Olivier Estoppey sur la route du Col de la Croix	Fr. 70'000.--
TOTAL (TVA incluse)	<u>Fr. 242'000.--</u>

Conclusion

En conclusion, au vu de l'argumentation présentée et en se disant que l'art mérite tout autant que le ski, le hockey sur glace, le football ou le golf un soutien communal, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal d'Ollon, dans sa séance du 2 octobre 2009,

- ayant vu le préavis de la Municipalité no 2009/17
- ayant entendu le rapport de la Commission ad hoc
- ayant entendu le rapport de la Commission des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. **d'AUTORISER** la Municipalité à soutenir l'art en acquérant deux sculptures réalisées par des artistes citoyens d'Ollon et en marquant ainsi deux des principaux axes d'accès au territoire communal, pour un montant total de **Fr. 242'000,-**,
2. de lui **OCTROYER** à cet effet le financement par la trésorerie courante, après déduction du montant de **Fr. 130'000,-** prélevé dans la réserve 9282.1530,
3. d'amortir l'investissement net dès la première année qui suit la fin des travaux d'installation, et cela durant une période de dix ans, par le compte 153.3310 (activités culturelles et de loisirs).

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 août 2009.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

J.-L. Chollet



Le Secrétaire :

J.-M. Chanson